

**Présent(e)s** : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Michel Bernard, Alain Riffard.

**Absent(e)(s)** : Pierrot Aymard, Laurence Roux, Christel Berthod, Mathieu Sautel, Sébastien Pavé.

- Plusieurs points sont ajoutés à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil.
- Approbation comptes rendus des Conseils des 27 juin et 24 août.
- **Assainissement Bise secteur le Vignal** : Suite à la demande d'un propriétaire de ce secteur, le maire a proposé de prolonger le réseau public d'assainissement sur un chemin privé dès lors qu'il dessert plusieurs habitations. Les propriétaires du chemin privé ont donné leur accord. L'ASA de Bise qui assure la gestion de l'eau potable sur le secteur de Bise a souhaité profiter de ces travaux pour mettre en place une canalisation d'amenée de l'eau du captage du Pontet vers le réservoir haut. Le Conseil municipal a conditionné son accord pour le prolongement du réseau d'assainissement jusqu'au croisement des accès aux maisons Galano et Mazoyer à la signature d'une convention autorisant le passage de la canalisation d'amenée de l'eau du Pontet vers le réservoir haut par le trajet le plus direct et le plus pratique, ainsi qu'officialisant l'autorisation d'accès au réservoir haut. Une réponse est attendue pour le 15 octobre au plus tard. Dans le cas contraire, les tabourets de branchement des propriétés Ribout, Cochet et Mazoyer seront mis en place près de la voie publique sur une dérivation du réseau en attente, à charge pour eux d'y raccorder leur habitation, les tabourets de branchement des propriétés Tastevin et Cartier étant en place.
- **Création d'une placette à Bise vers le transfo** : Lors d'un précédent Conseil, il a été décidé que lors des démolitions des anciennes toilettes et du transfo il y ait création d'une placette en élargissant la voie publique de 2,5 à 3m et en faisant l'acquisition de cette surface sur les parcelles 486 et 487. A la réflexion, il serait intéressant de porter cet agrandissement à une largeur de l'ordre de 6m soit environ 140 m<sup>2</sup>. A l'issue de la régularisation en cours d'un ancien échange auprès du notaire, la terrasse sur laquelle cet agrandissement serait fait sera entièrement propriété de M André Jean Duplan qui est d'accord pour nous la céder au prix de 2,5€ le m<sup>2</sup>. Le Conseil donne son accord pour l'acquisition de la totalité de cette terrasse de l'ordre de 380 m<sup>2</sup> et le démarrage des travaux, car afin de profiter des déblais des travaux d'assainissement et des démolitions des transfo et anciennes toilettes, et aussi de pouvoir mettre en place le nouveau transfo, il faut démarrer rapidement cet aménagement. Le soutènement pourrait être en enrochement, partiellement en béton ou totalement en maçonnerie. La décision sera prise après réception des devis.
- **Achat parcelle près du pont** : Patrice Duplan propose de céder pour l'euro symbolique la parcelle B1127 de 36 m<sup>2</sup> qui donne accès au bas du pont allant à la salle polyvalente, cette parcelle faisant partie de la propriété Mounier qu'il a acquise. Le Conseil donne son accord.
- **Demande goudronnage chemin** : En réponse à la demande de MM Espenel, Deves et Berthon, le Conseil donne son accord au goudronnage (bi-couche) de l'accès public commun à ces trois propriétés sur une longueur d'environ 25m.
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)** : Les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes pour la

création, l'aménagement et la gestion des Points d'Eau Incendie (PEI). Un nouveau Règlement Départemental fixe les règles en la matière. La communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent de constituer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché pour notamment établir et mettre à jour la carte des points d'eau et effectuer leur contrôle, mission que n'assurera plus le SDIS. Le Conseil est d'accord pour faire partie de ce groupement.

- **Incorporation bien sans maître** : A l'issue de la procédure constatant que la parcelle G1026 secteur Vallos de 236 m<sup>2</sup> est « sans maître », il est proposé à la commune de l'incorporer à son domaine privé. Le Conseil valide cette incorporation.
- **Indemnité au comptable public** : le Conseil est d'accord pour le versement de cette indemnité qui s'élève à 322,93€ pour le conseil et l'établissement des budgets.
- **Acquisition des parcelles du Syndicat du Golf de Craux** : Toutes les démarches n'ont pas été réalisées pour que les parcelles H722, 772, 773 et 743 soient inscrites comme propriété de la commune au registre de la publicité foncière. Le Conseil réaffirme donc la délibération de la commune du 17/9/2007 approuvant la décision du Syndicat du golf de Craux du 5/7/2007 de céder ces parcelles à la commune de Genestelle pour l'euro symbolique, et charge le maire de faire les démarches nécessaires pour cette régularisation.
- **Rémunérations des heures complémentaires du personnel du RPI** : Des heures complémentaires ont été effectuées par le personnel communal affecté au Regroupement Pédagogique Intercommunal durant l'année scolaire 2016 – 2017 et doivent être rétribuées. Le décompte est de 70h30 pour Virginie Baconnier, 174h41 pour Nadine Cellier et 88h41 pour Virginie Cellier. Pour Nadine et Virginie Cellier, les TAP ont entraîné ces heures complémentaires qui devraient être moindre ou nulles maintenant. Le Conseil donne son accord pour le paiement de ces heures. Par contre, il serait nécessaire d'ajuster les contrats si ces dépassements devenaient réguliers, et à minima d'avoir un suivi plus fréquent, ces dépassements devant rester l'exception.
- **Adhésion au contrat d'assurance « risques statutaires »** : La protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent supporter le paiement des prestations. Compte tenu des risques financiers lourds résultant de ces obligations, il est important que les collectivités souscrivent une assurance. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche a souscrit ce contrat pour le compte de la commune à sa demande. Le Conseil autorise le maire à signer la convention relative à cette assurance.
- **Participation communale aux coûts de la classe de découverte** : Une classe de découverte à Lus la Croix Haute de 5 jours (4 nuits) est envisagée pour les 25 élèves de l'école de Genestelle. Le budget serait de 7579,50€ avec demande de participation par le RPI de 14€ par enfant et nuitée soit 1400€ et 300€ pour le transport, de 1400€ pour le département, de 100€ par enfant soit 2500€ par les parents, le reste soit 1979,50€ étant pris en charge par l'association Récréation. Le Conseil donne son accord pour la participation de la commune soit 850€ à inscrire au budget si nécessaire.
- **Questions et infos diverses** :
  - *École de Genestelle* : Malgré l'assurance initiale de Pôle Emploi, le contrat aidé CUI de Fanny SPILIOTI n'a pas été accordé pour manque de budget. Un recours est adressé au Directeur Régional et au Préfet. Face à l'effectif important et l'impossibilité de pousser les murs, il est décidé d'utiliser en local de classe la salle jusqu'à présent affectée à la cantine et de transférer celle ci dans la salle communale

sous la mairie dès que quelques aménagements seront réalisés. Un auvent au bout de la cour devrait être installé durant les vacances de Toussaint. Les tablettes prévus dans le plan numérique sont arrivées, ainsi que le vidéo projecteur et l'écran qui vont être mis en place.

- *Plates forme conteneurs poubelles* : 10 plates forme béton avec dispositif de tenue du conteneur ont été demandées à la CCBA . Il faut décider des emplacements prioritaires hors ceux qui pourraient faire l'objet d'un aménagement spécifique. Rémy Tastevin est chargé de transmettre au service collecte déchet les emplacements prioritairement retenus.
- *Travaux Bise* : Les travaux ont repris après l'arrêt du mois d'août. La STEP est en service, clôture, plantations et finitions seront réalisées dans les prochains jours. Les réseaux d'assainissement se poursuivent sur les périphéries. Pour la dissimulation des réseaux secs, la pose des coffrets et les câblages sont en cours. La réfection des revêtements des voies communales principales devraient être réalisés fin octobre.
- *Site de Craux* : l'étude dont est chargée l'agence Fabriques va démarrer par une première réunion avec associations et usagers du site le 2 octobre à 18h. Un premier jet du contenu du panneau d'accueil Géosite nous est proposé par le PNR.
- *Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)* : En plus de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) obligatoire au 1/1/2018 qui sera déléguée au syndicat « Ardèche Claire », il a été décidé lors du dernier Conseil communautaire de prendre les compétences «aménagement de l'espace » incluant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et « création et gestion des maisons de services au public ». L'exercice de 9 compétences sur 12 permet à la CCBA de conserver la bonification de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Il est aussi décidé d'engager la réflexion sur une prise de compétence eau et assainissement en 2020.
- *Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche* : retour sur le dernier Conseil syndical qui a fait le point sur les manifestations estivales, notamment l'inauguration de la « Ligne de partage des eaux » ligne naturelle marquée par une série d'œuvres artistiques, la présentation du plan « châtaigneraie traditionnelle » avec notamment les aides techniques et financières pour les travaux de réhabilitation ou création de vergers, le programme LEADER, la Fabriques des Monts d'Ardèche : un temps d'échange créatif qui se clôturera par une restitution le 25 novembre à la maison du Parc, le projet AJIR Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité : Etats Généraux de la jeunesse les 21 et 22 octobre à Privas [agir.ardeche.fr](http://agir.ardeche.fr)
- *Remplacement des Conseiller(e)s* qui ont quitté la commune : la réglementation prévoit qu'une élection partielle complémentaire doit avoir lieu dès lors que le Conseil a perdu au moins 1/3 de ses membres, ce qui serait le cas si les quatre conseiller(e)s qui ont quitté la commune démissionnaient. Deux conseiller(e)s absents de plus et le quorum n'y est pas obligeant un report de réunion. Si des personnes motivées souhaitent intégrer le Conseil, notamment des jeunes et des femmes pour plus de diversité et de parité, ce pourrait être un plus pour le débat communal. C'est pourquoi le maire va demander aux conseiller(e)s qui ne peuvent ou ne veulent plus participer aux réunions du Conseil si ils (elles) seraient d'accord pour présenter leur démission.

La séance est ensuite levée.